

1644

Mardi 15 juillet 1947.

Conférence de Paris relative au
plan Marshall. Délégation suisse.

Département politique. Proposition du 14 juillet 1947.

Dans ses séances des 27^{juillet} juin et 8 juillet 1947, le Conseil fédéral s'est occupé de l'initiative du secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, le général Marshall, tendant à faire élaborer, par les Etats européens, un plan de relèvement économique de l'Europe. Le Conseil fédéral a été d'avis que les difficultés dans lesquelles se trouve actuellement l'Europe rendaient désirable une action commune des Etats européens en vue de restaurer l'économie gravement atteinte de ces pays. Le 4 juillet, l'ambassade de France et la légation de Grande-Bretagne ont remis au chef du département politique l'invitation adressée à la Suisse de collaborer à l'établissement de ce plan et de se faire représenter à la conférence fixée au 12 juillet à Paris. Le Conseil fédéral, tout en regrettant que tous les Etats européens ne participent pas à cette action, a examiné, dans sa séance du 8 juillet, s'il pouvait néanmoins donner suite à l'invitation qui lui était adressée. Il a pris une décision positive tout en précisant son attitude de principe. La lettre d'acceptation de l'invitation a été approuvée dans la séance du 9 juillet et a été publiée dans la presse suisse le lendemain.

L'invitation prévoyait que cette conférence se déroulerait en deux étapes; une phase diplomatique préparatoire qui devait en arrêter l'organisation et dont la durée a été fixée du 12 au 15 juillet, et une phase technique débutant le 15 juillet et devant achever l'oeuvre jusqu'au 1er septembre prochain. Se basant sur ces indications, le Conseil fédéral a décidé de se faire représenter pendant la première phase par le ministre de Suisse à Paris, M. Burckhardt.

D'après de nouvelles informations parvenues au département politique sur les travaux accomplis par la commission préparatoire, la conférence sera organisée comme suit:

- 1) Comité de coopération, composé de délégués de tous les Etats et ouvert à tous les autres pays européens désireux de collaborer. Ce comité se substituera à la conférence et jouera donc le rôle de l'assemblée générale.
- 2) Comité exécutif qui aura pour tâche principale de coordonner les travaux des sous-comités techniques indiqués sous chiffre 3. Ce comité ne sera composé que de cinq membres qui, à l'heure actuelle, n'ont pas encore été désignés. Derrière les coulisses, on est d'avis que les pays suivants feront partie du comité: Grande-Bretagne, France, Italie, Bloc nordique et Union belge, néerlandaise et luxembourgeoise. La Suisse ne sera donc pas invitée à faire partie de ce comité; de son côté, conformément aux instructions données à la délégation suisse,

- 2 -

Burckhardt n'entreprendra rien pour que la Suisse s'y fasse représenter.

Quatre sous-commissions techniques:

- a) pour la sidérurgie,
- b) pour l'énergie,
- c) pour l'alimentation,
- d) pour les transports.

Dans sa séance du 9 juillet, le Conseil fédéral a envisagé de désigner M. le ministre Walter Stucki comme délégué principal suisse pour la deuxième phase de la conférence de Paris, à condition que la Suisse soit représentée dans le comité de coordination avec fonctions créatrices prévu dans l'invitation britannique et française et que les autres pays délèguent à la conférence des représentants de sa catégorie. Au cours de la première phase de la conférence, le comité de coordination n'a pas vu le jour; en revanche, un comité de coopération (assemblée générale) et un comité exécutif (le véritable comité-directeur de la conférence) ont été institués. Le pouvoir créateur étant entre les mains du comité exécutif dans lequel la Suisse ne sera probablement pas représentée, la première des conditions n'est donc pas remplie. En ce qui concerne la seconde condition, les informations reçues jusqu'ici par le département politique ne suffisent pas pour se faire une opinion. Il semble que le comité de coopération sera composé de techniciens recrutés dans les cadres moyens et supérieurs des administrations nationales. Les pays intéressés n'ont pas encore indiqué les noms de leurs représentants. On sait que la France y déléguera M. Alphand, chef de la division économique du ministère des affaires étrangères, et que l'Angleterre y sera représentée par M. Frank, jeune fonctionnaire de l'économie de guerre et professeur de philosophie. Il semble en outre que la plupart des autres pays y seront représentés par leurs délégués de la première phase de la conférence. Pour des raisons techniques, une partie de ces premiers délégués ne siégeront pas personnellement et se feront représenter par des délégués techniciens qualifiés. Vu cette circonstance et étant donné le caractère de plus en plus technique de la conférence, il semble que la seconde condition prévue par le Conseil fédéral ne sera également pas remplie.

Le comité de coopération ayant maintenant le caractère d'une assemblée générale, il est à prévoir qu'il n'aura qu'à ratifier et, le cas échéant, amender les propositions qui lui seront présentées par le comité exécutif. Il ne siégera pas en permanence mais sera réuni deux ou trois fois d'ici au début de septembre.

Le gros travail technique se fera dans les quatre sous-commissions. C'est ici que la Suisse devrait être représentée par des techniciens ayant l'expérience des affaires internationales et connaissant à fond les questions traitées.

Selon les toutes dernières informations parvenues au département politique, il y aurait une tendance marquée à limiter les pays représentés dans les sous-commissions au nombre de cinq. Quelle que soit la solution finalement adoptée, il convient d'ores et déjà de désigner les représentants suisses au sein des sous-commissions.

Il est nécessaire dans l'intérêt de la coordination que ce soit le département de l'économie publique, éventuellement d'entente avec le département des postes et des chemins de fer, qui donne directement les instructions aux délégués suisses dans les

- 3 -

différentes sous commissions. En revanche, les instructions au délégué suisse dans le comité de coopération lui seront données par le département politique, d'entente avec le département de l'économie publique.

Vu ce qui précède, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La Confédération suisse sera représentée dans le comité de coopération à la conférence de Paris, ayant pour but d'élaborer un plan de relèvement économique de l'Europe, par une délégation composée de: M. Burckhardt, ministre de Suisse à Paris, - président - et de M. Max Troendle, délégué aux accords commerciaux de la division du commerce du département de l'économie publique, et M. Gérard Bauer, attaché commercial près la légation de Suisse Paris, - membres.

2. Sont délégués dans les sous-commissions de la conférence de Paris:

Dans la sous-commission pour l'énergie:

a) Questions touchant à l'économie électrique: M. François Kuntschen, vice-directeur du service fédéral des eaux, et M. Eugène Etienne, premier chef de section de l'office fédéral de l'économie électrique.

b) Questions touchant à l'approvisionnement en charbon: M. Hermann Hauswirth, premier chef de section de la division du commerce du département fédéral de l'économie publique.

Dans la sous-commission pour les transports:

M. E. Ballinari, chef de l'office de guerre pour les transports, chef principal de la division pour le service des gares et des trains des chemins de fer fédéraux et M. Josef Fahm, chef de la division du contentieux de la direction générale des chemins de fer fédéraux.

3. Sont désignés à titre de délégués à disposition, avec entrée en fonctions éventuelle:

Dans la sous-commission de sidérurgie:

M. E. Müller, directeur des aciéries Fischer à Schaffhouse, ancien chef de la section du fer et des machines de l'office de guerre pour l'industrie et le travail.

Dans la sous-commission pour l'alimentation:

M. Hans-Peter Keller, vice-directeur de la division de l'agriculture du département fédéral de l'économie publique.

4. L'indemnité journalière sera fixée par le département de l'économie publique, d'entente avec le département des finances et des douanes.

Communication aux délégués, par le département politique.

Extrait du procès-verbal (10 expl.) au département politique, au département de l'économie publique (10 expl.), au département des postes et des chemins de fer (6 expl.) et au département des finances et des douanes (6 expl.) pour exécution.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Ch. Oser